

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE
ARRONDISSEMENT DE NONTRON
COMMUNE DE NEGRONDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An Deux Mil vingt-six, le 20 mars à 20h, le Conseil Municipal de la commune de Négrondes, dûment convoqué le 16 mars s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Françoise DECARPENTRIE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de conseillers votants : 15

Etaient présents : Françoise DECARPENTRIE - Bertrand COMBEAU - Annie SEES - Vincent LELEU - Corinne CHANTRY-RIBIERE - Bruno RAVEL - Béatrice MARTIN - Patricia CHAMBAUD - Katia CABALLERO - Stéphane GRANGE - Xavier BLANCHARD - Stéphanie DOUBLET - Laëtitia BETIZEAU - Florian GUILBAUD - Aymeric DUBIN

Secrétaire de séance : Patricia CHAMBAUD

Dél n° 13/2026 :

Objet : Election du Maire :

CONSIDERANT que le conseil municipal élit le maire parmi ses membres au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-4 et L2122-7 ;

VU les résultats du scrutin relatif à l'élection du maire, tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération ;

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte des résultats du scrutin, comptabilise :

A l'issue du premier tour de scrutin :

- 15 suffrages exprimés pour Françoise DECARPENTRIE ;

Le conseil municipal, par :

15 voix POUR, 0 ABSTENTION, 0 voix CONTRE,

- **ELIT** Madame Françoise DECARPENTRIE maire de la commune NÉGRONDES ;
- **INSTALLE** Madame Françoise DECARPENTRIE en qualité de maire de la commune de NÉGRONDES ;
- **AUTORISE** Madame Françoise DECARPENTRIE à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Fait à Négrondes, le 23 Mars 2026

La secrétaire de séance,

Patricia CHAMBAUD

Le Maire

Françoise DECARPENTRIE

Certifiée exécutoire

Publié ou notifié le : 23/03/2026

Le Maire

Françoise DECARPENTRIE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux domicilié 9 rue Tastet 33 000 Bordeaux, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

L'An Deux Mil vingt-six, le 20 mars à 20h, le Conseil Municipal de la commune de Négrondes, dûment convoqué le 16 mars s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Françoise DECARPENTRIE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de conseillers votants : 15

Etaient présents : Françoise DECARPENTRIE - Bertrand COMBEAU - Annie SEES - Vincent LELEU - Corinne CHANTRY-RIBIERE - Bruno RAVEL - Béatrice MARTIN - Patricia CHAMBAUD - Katia CABALLERO - Stéphane GRANGE - Xavier BLANCHARD - Stéphanie DOUBLET - Laëtitia BETIZEAU - Florian GUILBAUD - Aymeric DUBIN

Secrétaire de séance : Patricia CHAMBAUD

Dél n°14/2026 :

Objet : Approbation du Procès-Verbal du 10 mars 2026 :

Madame le Maire rappelle que l'assemblée est appelée à approuver le projet du procès-verbal de la séance du 10 mars 2026 qui a été envoyé par mail à chaque élu.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité,

-APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 mars 2026

Votants : 15

- Pour : 15

-Contre : 0

-Abstention : 0

Pour extrait conforme

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Fait à Négrondes, le 23 Mars 2026


La secrétaire de séance,

Patricia CHAMBAUD

Le Maire

Françoise DECARPENTRIE

Certifiée exécutoire
Publié ou notifié le : 23/03/2026
Le Maire
Françoise DECARPENTRIE


La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux domicilié 9 rue Tastet 33 000 Bordeaux, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

COMMUNE DE NEGRONDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An Deux Mil vingt-six, le 20 mars à 20h, le Conseil Municipal de la commune de Négrondes, dûment convoqué le 16 mars s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Françoise DECARPENTRIE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de conseillers votants : 15

Étaient présents : Françoise DECARPENTRIE - Bertrand COMBEAU - Annie SEES - Vincent LELEU - Corinne CHANTRY-RIBIERE - Bruno RAVEL - Béatrice MARTIN - Patricia CHAMBAUD - Katia CABALLERO - Stéphane GRANGE - Xavier BLANCHARD - Stéphanie DOUBLET - Laëtitia BETIZEAU - Florian GUILBAUD - Aymeric DUBIN

Secrétaire de séance : Patricia CHAMBAUD

Dél n° 15/2026 :

Objet : Détermination du nombre d'adjoints :

VU l'article L2122-2 du code général des collectivités territoriales

Madame le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur le nombre d'adjoints à élire, dans les limites autorisées, sachant que le nombre maximum d'adjoints ne peut pas excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, arrondi à l'entier inférieur.

L'effectif légal du conseil municipal de NÉGRONDES étant de 15 membres, le nombre maximum d'adjoints au maire est de 4.

Madame le Maire propose de fixer le nombre d'adjoints à 4

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par :

15 voix POUR, 0 ABSTENTION, 0voix CONTRE,

- **DÉCIDE** de fixer à 4 le nombre d'adjoints au maire,
- **AUTORISE** Madame Françoise DECARPENTRIE à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Fait à Négrondes, le 23 Mars 2026

La secrétaire de séance,

Le Maire

Patricia CHAMBAUD

Françoise DECARPENTRIE

Certifiée exécutoire

Publié ou notifié le : 23/03/2026

Le Maire

Françoise DECARPENTRIE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux domicilié 9 rue Tastet 33 000 Bordeaux, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE
ARRONDISSEMENT DE NONTRON
COMMUNE DE NEGRONDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An Deux Mil vingt-six, le 20 mars à 20h, le Conseil Municipal de la commune de Négrondes, dûment convoqué le 16 mars s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Françoise DECARPENTRIE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15 Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de conseillers votants : 15

Étaient présents : Françoise DECARPENTRIE - Bertrand COMBEAU - Annie SEES - Vincent LELEU - Corinne CHANTRY-RIBIERE - Bruno RAVEL - Béatrice MARTIN - Patricia CHAMBAUD - Katia CABALLERO - Stéphane GRANGE - Xavier BLANCHARD - Stéphanie DOUBLET - Laëtitia BETIZEAU - Florian GUILBAUD - Aymeric DUBIN

Secrétaire de séance : Patricia CHAMBAUD

Dél n° 16/2026 :

Objet : Election des adjoints au maire :

CONSIDERANT que les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

CONSIDERANT que sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

CONSIDERANT que si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-4 et L2122-7-2 ;

VU les résultats du scrutin relatif à l'élection des adjoints, tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération ;

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte des résultats du scrutin, comptabilise :

A l'issue du premier tour de scrutin :

- 15 suffrages exprimés pour la liste de Bertrand COMBEAU (tête de liste) ;

Le conseil municipal, par :

- 15 voix POUR, 0 ABSTENTION, 0 voix CONTRE,

- **ELIT** la liste de Bertrand COMBEAU ;

- **INSTALLE** :

Monsieur Bertrand COMBEAU en qualité de 1^{er} adjoint ;

Madame Annie SEES en qualité de 2^e adjointe ;

Monsieur Vincent LELEU en qualité de 3^e adjoint ;

Madame Corinne CHANTRY RIBIERE en qualité de 4^e adjointe ;

- **AUTORISE** Madame Françoise DECARPENTRIE à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution

Pour extrait conforme

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Fait à Négrondes, le 23 Mars 2026

La secrétaire de séance,

Patricia CHAMBAUD

Le Maire

Françoise DECARPENTRIE

Certifiée exécutoire

Publié ou notifié le : 23/03/2026

Le Maire

Françoise DECARPENTRIE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux domicilié 9 rue Tastet 33 000 Bordeaux, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.